

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE DRUMMOND MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-KINGSEY

Procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey, tenue publiquement le 4 octobre 2021, à 19 h 35, en la salle du conseil municipal, (salle Desjardins) située au 6115-A, rue Principale, Saint-Félix-de-Kingsey.

Madame la mairesse, Thérèse Francoeur préside cette séance.

Les conseillers suivants sont présents, tous formant quorum :

Monsieur Éric Provencher conseiller siège 1
Monsieur Douglas Beard conseiller siège 2
Monsieur Simon Lauzière conseiller siège 3
Monsieur Christian Girardin conseiller siège 4
Madame Suzanne Dandurand conseillère siège 5
Monsieur Jean-François De Plaen conseiller siège 6

Monsieur Denis Meunier, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim est également présent.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse déclare la séance ouverte à 19 h 35.

265-10-2021 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Attendu que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour et des documents l'accompagnant et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

En conséquence, il est proposé par Madame Suzanne Dandurand

appuyé par Monsieur Éric Provencher

et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté en y ajoutant les points 7.8, 11.2 et 11.3

Ordre du jour

- 1. Ouverture de la session
- 2. Adoption de l'ordre du jour
- 3. Adoption des procès-verbaux
 - Séance ordinaire du 7 septembre 2021
 - Séance extraordinaire du 20 septembre 2021

4 Communiqués et correspondances

5. Administration et finances

- 5,1 Présentation et adoption des comptes et des revenus pour septembre 2021
- 5,2 Dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur pour l'exercice financier 2020
- 5,3 Dépôt des états comparatifs (art. 176.4 CM)
- 5,4 Résolution concernant la création d'un Fonds Réfection Domaine Descôteaux



- 5,5 Résolution concernant une demande d'exemption de taxes auprès de la Commission municipale Scouts district Centre-du-Québec
- 5,6 Résolution autorisant la signature d'un addenda pour le déneigement avec le Centre de services scolaire des Chênes
- 5.7 Résolution concernant les conditions de travail de la directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe
- 5.8 Dépôt d'un procès-verbal de correction concernant la résolution 61-03-2021 du 1^{er} mars 2021 relatif à la reddition de compte – subvention PAERRL 2020

6. Sécurité incendie

- 6,1 Rapport du directeur du Service incendie
- 6,2 Résolution concernant l'inspection des bornes d'incendie
- 6,3 Résolution concernant la permanence d'un pompier et sa formation
- 6,4 Résolution autorisant la participation du directeur incendie au congrès annuel AGSICQ.

7. Travaux publics

- 7,1 Rapport du directeur des travaux publics (non disponible)
- 7,2 Résolution concernant le contrat de réfection du pavage certains chemins municipaux
- 7,3 Résolution concernant la directive de changement No 1 travaux de gainage
- 7,4 Résolution concernant le décompte progressif pour les travaux de gainage rue Principale
- 7,5 Résolution concernant le paiement de la facture pour des travaux de pavage
- 7,6 Résolution concernant le paiement d'indexation du prix du bitume
- 7,7 Résolution concernant une offre de services surveillance travaux
- 7,8 Résolution concernant l'abat-poussière;

8. Hygiène du milieu

8,1 Rapport mensuel d'enfouissement VS recyclage

9. Aménagement et urbanisme

9,1 Rapport mensuel des activités - Inspection en bâtiment

10. Loisirs et culture

- 10,1 Rapport des activités de la bibliothèque Irène-Roy-Lebel
- 10,2 Résolution concernant la nomination d'une coordonnatrice adjointe à la bibliothèque
- 10,3 Résolution visant la création et la mise sur pied d'un Comité de pilotage et de suivi MADA

11. Sujets divers

- 11,1 Prochaine séance régulière, le 15 novembre 2021 à 19 h30.
- 11,2 Résolution concernant les conditions de travail de l'aide-voirie;
- 11,3 Résolution concernant la protection du territoire dans le dossier de l'exploitation minière;

12 Rapport des élus

13 Période de questions

14 Levée de la séance

Adopté à l'unanimité des conseillers



PROCÈS-VERBAUX - ADOPTION 266-10-2021 3.1

Attendu que les membres du conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 septembre ainsi que du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 20 septembre 2021 et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Christian Girardin

appuyé par Madame Suzanne Dandurand

et résolu d'approuver le procès-verbal, de la séance ordinaire tenue le 7 septembre ainsi que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 septembre 2021 tel que rédigé.

Adopté à l'unanimité des conseillers

4. COMMUNIQUÉS ET CORRESPONDANCES

5. **ADMINISTRATION ET FINANCES**

PRÉSENTATION ET ADOPTION DES COMPTES ET DES REVENUS DE 267-10-2021 5.1 **SEPTEMBRE 2021**

Attendu que le Conseil municipal a pris connaissance du rapport sur les revenus et dépenses du mois de septembre 2021 et qu'il s'en déclare satisfait;

il est proposé par Monsieur Douglas Beard En conséquence,

appuyé par Monsieur Christian Girardin

et résolu que le rapport détaillé des revenus et des dépenses pour le mois de septembre 2021, soumis par le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, soit accepté tel que présenté et qu'il soit autorisé à payer lesdites dépenses.

Les revenus et les dépenses sont :

Revenus	861 527,72 \$
Taxes 2020	4 093,62 \$
Taxes 2021	281 311,39 \$
Compensation cueillette sélective	6 171,43 \$
Subvention MTQ	484 866,00 \$
Donation - Fonds Domaine Descôteaux	77 547,36 \$
Revenus d'intérêts	1 788,24 \$
Mutations immobilières	65,39 \$
Entraide incendie	4 531,42 \$
Permis et dérogation	710,00 \$
Billets d'infraction	75,00 \$
Ventes diverses	367,87 \$
<u>Dépenses</u>	1 439 404,81 \$
Rémunération régulière	38 106,22 \$
Rémunération incendie	4 847,25 \$
Factures incompressibles (déjà payées)	171 376,26 \$
Factures à payer	1 225 075,08 \$



268-10-2021 5.2 DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020

Attendu que conformément aux dispositions de l'article 176.1 du Code municipal, le rapport financier pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020 ainsi que le rapport du vérificateur externe sont déposés devant le Conseil municipal;

Attendu qu'un avis public a été donné le 20 septembre 2021 à l'effet que les dits rapports seraient déposés lors de la présente séance, et ce, conformément au 2e alinéa de l'article 176.1;

En conséquence, il est proposé par Madame Suzanne Dandurand

appuyé par Monsieur Simon Lauzière

et résolu que le conseil municipal prend acte du dépôt du rapport financier pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020 accompagné du rapport du vérificateur externe préparés sur les formulaires fournis à cet effet par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité des conseillers

269-10-2021 5.3 DÉPÔTS DES ÉTATS COMPARATIFS

Attendu que le Conseil municipal a pris connaissance des états comparatifs pour l'exercice 2021 déposé par le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim conformément aux dispositions de l'article 176.4 du Code municipal du Québec;

Attendu que le premier compare les revenus et dépenses de l'exercice financier courant, réalisés jusqu'au dernier jour du mois qui s'est terminé au moins 15 jours avant celui où l'état est déposé, et ceux de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la période correspondante de celui-ci;

Attendu que le second compare les revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant, au moment de la préparation de l'état et selon les renseignements dont dispose alors le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, et ceux qui ont été prévus par le budget de cet exercice.

En conséquence, il est proposé par Monsieur Jean-François De Plaen

appuyé par Monsieur Éric Provencher

et résolu que le Conseil municipal prend acte du dépôt par le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim des états comparatifs pour l'exercice financier 2021 conformément à l'article 176.4 du Code municipal du Québec.

Adopté à l'unanimité des conseillers

270-10-2021 5.4 CRÉATION D'UN FONDS – RÉFECTION DOMAINE DESCÔTEAUX

Attendu que l'Association des propriétaires du Domaine Descôteaux souhaite se dissoudre;



Attendu que l'Association a, au fil des ans, amassé une somme d'argent qu'elle entend remettre à la Municipalité pour l'entretien des rues du domaine, et ce jusqu'à épuisement;

Attendu qu'afin de s'assurer de l'usage exclusif de cet argent pour les fins auxquels il est destiné, le Conseil municipal entend constituer un Fonds réservé à la réfection et l'entretien des rues du Domaine Descôteaux (55-163-10);

En conséquence, il est proposé par Madame Suzanne Dandurand

appuyé par Monsieur Simon Lauzière

et il est résolu de constituer un Fonds réservé à la réfection et l'entretien des rues du Domaine Descôteaux (55-163-10).

L'argent versé par l'Association des propriétaires y sera versé et ne devra servir que pour les fins prévues à une entente (contrat devant notaire) intervenue entre l'Association et la Municipalité le 27 septembre 2021.

Adopté à l'unanimité des conseillers

271-10-2021 5.5 DEMANDE DE RECONNAISSANCE AUX FINS D'EXEMPTION DES TAXES FONCIÈRES

Attendu que les Scouts du district Centre-du-Québec propriétaire du lot 5 739 029 du cadastre du Québec à Saint-Félix-de-Kingsey, s'adresse à la Commission municipale du Québec afin d'obtenir une reconnaissance aux fins d'exemption des taxes foncières selon l'article 204, paragraphe 10 de la loi sur la *Fiscalité municipale* (chapitre F-2.1);

Attendu que l'organisme a obtenu le 30 avril 2012, une reconnaissance aux fins de l'exemption des taxes pour l'immeuble situé au 600, 4^e rang Lampron à Saint-Félix-de-Kingsey;

Attendu que la Commission municipale a informé la Municipalité qu'elle bénéficie de 90 jours à compter du 8 septembre dernier pour lui transmettre son opinion sur la demande;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Christian Girardin

appuyé par Monsieur Éric Provencher

et résolu de confirmer à la Commission municipale du Québec que la Municipalité ne s'oppose pas à la demande de reconnaissance aux fins d'exemption des taxes foncières présentée par les Scouts du district Centre-du-Québec propriétaire du lot 5 739 029 du cadastre du Québec.

Adopté à l'unanimité des conseillers

272-10-2021 5.6 CSS DES CHÊNES - ADDENDA 1 AU PROTOCOLE 7 JUILLET 2014

Attendu que le Conseil municipal a pris connaissance de l'addenda numéro 1 à l'entente intervenue le 7 juillet 2014 entre le Centre de services scolaire des Chênes et la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey relativement au déneigement et à l'épandage d'abrasif à l'école primaire;

Attendu que cet addenda vise à soustraire la Municipalité de sa responsabilité de la démarche d'appel d'offres, afin de sélectionner un prestataire de services pour effectuer le déneigement et l'épandage d'abrasif de l'école primaire;



Attendu que le Conseil municipal se déclare satisfait de cet addenda;

En conséquence, il est proposé par Madame Suzanne Dandurand

appuyé par Monsieur Christian Girardin

et résolu d'accepter l'addenda numéro 1 à l'entente intervenue entre le CSS des Chênes et la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey le 7 juillet 2014;

Il est également résolu d'autoriser la mairesse, madame Thérèse Francoeur et le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim à signer ladite entente pour et au nom de la Municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers

273-10-2021 5.7 CONDITIONS DE TRAVAIL – DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE

Attendu que le poste de directrice générale et secrétaire-trésorière a été vacant depuis l'hiver dernier et que Madame Manon Roy a redoublé les efforts pour le fonctionnement de l'administration municipale;

Attendu qu'une majoration de sa rémunération équivalente à 10% lui a été accordée en vertu de la politique municipale;

Attendu que le Conseil municipal est conscient de la charge qui a incombé à Madame Roy;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Simon Lauzière appuyé par Madame Suzanne Dandurand

et résolu que nonobstant la prime accordée, le Conseil municipal accorde une prime forfaitaire de deux mille dollars à Madame Roy pour les tâches accomplies au cours de la vacance à la direction générale et qu'elle conserve la majoration consentie selon la politique jusqu'au 31 décembre

2021 date à laquelle les conditions seront révisées.

Adopté à l'unanimité des conseillers

5.8 PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION - RÉSOLUTION 61-03-2021

Conformément aux dispositions de l'article 202,1 du Code municipal du Québec, le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim dépose un procès-verbal de correction à l'égard de la résolution 61-02-2021 concernant la reddition de compte relatif à la subvention du programme PAERRL 2020. Ce document a pour effet de corriger le montant de la subvention reçue par la Municipalité.

6.1 RAPPORT DU DIRECTEUR DU SERVICE INCENDIE

Le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim dépose le rapport mensuel de septembre 2021 du Service de sécurité incendie préparé par son directeur Monsieur Pierre Blanchette.

274-10-2021 6.2 INSPECTION DES BORNES D'INCENDIE - MANDAT

Attendu qu'il y a lieu de procéder à l'inspection des bornes d'incendie;



Attendu que la firme Aqua Data Inc. a présenté des propositions de services variant de 1 à 5 ans pour effectuer le travail;

Attendu que le Conseil municipal est d'opinion qu'il y a lieu d'accepter la proposition d'Aqua Data Inc. selon l'option numéro 2 (703 \$/an X 3 ans) incluant l'inspection et la manipulation partielle des vannes d'isolement des bornes (247 \$/an X 3 ans);

En conséquence, il est proposé par Monsieur Christian Girardin

appuyé par Monsieur Simon Lauzière

et résolu d'accepter la proposition de la firme Aqua Data pour l'inspection des bornes d'incendie selon l'option 2 (3 ans) au coût de 703 \$ par année pour 19 bornes ainsi que la manipulation partielle des vannes d'isolement des bornes au coût annuel de 247 \$.

Il est également résolu que la firme fournisse pour la première année du mandat un fichier des bornes d'incendie en format shapefile au coût de 250 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers

275-10-2021 6,3 POMPIER – FIN DE PROBATION ET FORMATION

Attendu que le directeur du Service de sécurité incendie informe le Conseil municipal de la fin de probation de Monsieur Mickaël Meurisse au poste de pompier;

Attendu que cette probation a été effectué à la satisfaction du directeur et qu'il y a maintenant lieu que ce dernier débute sa formation de *Pompier1*.

En conséquence, il est proposé par Monsieur Christian Girardin

appuyé par Monsieur Simon Lauzière

et résolu de confirmer Monsieur Mickaël Meurisse dans son poste de pompier pour la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey.

Il est également résolu d'inscrire Monsieur Meurisse au cours de formation de *Pompier 1* selon la politique de la Municipalité actuellement en vigueur.

Adopté à l'unanimité des conseillers

276-10-2021 6,4 CONGRÈS ANNUEL AGSICQ- PARTICIPATION DU DIRECTEUR

Attendu que les assises annuelles de l'Association des gestionnaires en sécurité incendie et civile du Québec (AGSICQ) se tiendront à Trois-Rivières du 16 au 19 octobre 2021;

Attendu qu'il y a lieu de désigner le directeur du Service de sécurité incendie afin de participer à ses assises;

En conséquence, il est proposé par Madame Suzanne Dandurand

appuyé par Monsieur Simon Lauzière

et résolu d'autoriser le directeur du Service de sécurité incendie, Monsieur Pierre Blanchette à participer aux assises annuelles de l'AGSICQ qui se dérouleront du 16 au 19 octobre prochain à Trois-Rivières.



Il est également résolu que la Municipalité défraie les coûts inhérents à la participation de Monsieur Blanchette à ses assises tel que l'inscription, 2 nuits d'hébergement, 2 jours de rémunération ainsi que les frais de déplacement en fonction du kilométrage parcouru.

Adopté à l'unanimité des conseillers

7,1 RAPPORT DU DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS

Le dépôt du rapport est reporté au mois suivant.

277-10-2021 7.2 CONTRAT DE RÉFECTION DE CERTAINS CHEMINS MUNICIPAUX

Attendu que lors de sa séance ordinaire tenue le 1^{er} mars dernier, le Conseil municipal a adopté sa résolution 60-03-2021 par laquelle il retient la proposition de Pavage Veilleux pour la réalisation de travaux de réparation manuel du pavage sur différents chemins municipaux;

Attendu que compte tenu des réparations majeures à certains endroits, ceux-ci devront être réalisés mécaniquement particulièrement sur certains chemins des domaines et sur le chemin Saint-Jean;

Attendu que l'estimé de Pavage Veilleux est de 49 705 \$ plus taxes;

Attendu qu'il y a lieu de modifier pour la résolution du conseil du mois de mars dernier en y ajoutant la réparation mécanisée de certains chemins;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Éric Provencher appuyé par Monsieur Jean-François De Plaen

et résolu d'accepter la proposition de Pavage Veilleux au montant de 49 705 \$ plus taxes pour la réparation de certains chemins municipaux.

Il est entendu que tout dépassement de coût devra être approuvé au préalable par, soit la direction générale ou le Conseil municipal selon la valeur des travaux supplémentaires.

Adopté à l'unanimité des conseillers

278-10-2021 7,3 TRAVAUX DE GAINAGE – DIRECTIVE DE CHANGEMENT NUMÉRO 1

Attendu que le Conseil municipal a pris connaissance de la directive de changement numéro 1 datée du 13 septembre 2021 concernant un crédit pour le gainage d'une conduite de 200 mm au lieu de 250 mm sur la rue Principale;

Attendu que la recommandation des experts-conseils Avizo représente une diminution de 4 624 \$ plus taxes;

Attendu qu'il y a lieu d'accepter la directive de changement;

En conséquence, il est proposé par Madame Suzanne Dandurand

appuyé par Monsieur Éric Provencher

et résolu d'accepter la directive de changement numéro 1 du 13 septembre 2021 concernant un crédit de 4 624 \$ pour le gainage d'une conduite de 200 mm au lieu de 250 mm sur la rue Principale.

Il est également résolu d'autoriser le directeur général par intérim à signer la directive de changement pour et au nom de la Municipalité.



Adopté à l'unanimité des conseillers

279-10-2021 7,4 TRAVAUX DE GAINAGE – DÉCOMPTE PROGRESSIF 1 - PAIEMENT

Attendu que le Conseil municipal a pris connaissance du décompte progressif numéro 1 en date du 21 septembre 2021 émis par les expertsconseils Avizo recommandant un paiement à l'entrepreneur Services Infraspec au montant de 99 013,48 \$;

Attendu que cette recommandation tient compte d'un crédit (selon directive de changement numéro 1) de 4 624 \$ ainsi que d'une retenue (10%) sur contrat de 9 568,60 \$;

Attendu qu'il y a lieu d'autoriser le paiement à Services Infraspec;

Attendu toutefois que le règlement d'emprunt 617-1 permettant d'acquitter le coût de ces travaux n'a pas encore été adopté par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Douglas Beard appuyé par Monsieur Jean-François De Plaen

et résolu d'accepter le décompte progressif numéro 1 du 21 septembre 2021 émis par les experts-conseils Avizo et d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim à effectuer le paiement à Services Infraspec d'un montant de 99 013,48 \$ à même l'excédent de fonctionnement non affecté (59 110 00) dans l'attente de l'approbation du règlement d'emprunt 617-1.

Adopté à l'unanimité des conseillers

280-10-2021 7,5 TRAVAUX DE PAVAGE – PAIEMENT

Attendu que le Conseil municipal a, en vertu de sa résolution 93-04-2021 accepté la plus basse soumission conforme pour la réalisation de travaux de pavage, soit celle de Smith Asphalte Inc. au montant de 1 075 844,07 \$ taxes incluses;

Attendu que le Conseil municipal a également pris connaissance de la facture pour lesdits travaux au montant de 1 093 894,86 \$ taxes incluses;

Attendu qu'une liste produite par les experts-conseils WaterOClean Inc. fait état de plusieurs déficiences observées qui sont causées majoritairement par l'application des épaisseurs du pavage inférieures au cahier de charge particulièrement dans le 3° et dans le 8° Rang;

Attendu que les experts-conseils évaluent le coût de ces correctifs à 7 034 \$ plus taxes;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Simon Lauzière

appuyé par Monsieur Douglas Beard

et résolu unanimement d'autoriser le paiement des travaux de pavage au montant de 1 093 894,86 \$ moins une retenue sur contrat de 7 034 \$ plus taxes (8 087,34 \$) soit un montant total de 1 085 807,52 \$.

Quant au solde de 7 034 \$, ce montant sera acquitté lorsque les correctifs auront été apportés à la satisfaction du conseil en conformité avec le cahier des charges.



Il est également résolu qu'un montant de 376 250 \$ soit acquitté à même le règlement d'emprunt 623 et le solde à même la subvention accordée dans le cadre du programme de la Taxe sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec (TECQ) 2019-2023.

Adopté à l'unanimité des conseillers

281-10-2021 7,6 INDEXATION DU PRIX DU BITUME – TRAVAUX DE PAVAGE

Attendu que le Conseil municipal a pris connaissance de la facture numéro 12737 du 31 août 2021 produite par Smith Asphalte Inc. au montant de 177 625,14 \$ plus taxes représentant une indexation du prix du bitume en lien avec le contrat de pavage qui lui fût accordé selon la résolution 93-04-2021;

Attendu que les documents d'appel d'offres de la Municipalité ne font aucunement référence à un ajustement possible du prix du bitume, au surplus, à la question d'un soumissionnaire « Est-ce qu'il y a une clause d'ajustement du prix du bitume? » un addenda a été publié sur le site du Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SÉ@O) le 16 mars dernier dans lequel la Municipalité répondait « Non »;

Attendu que d'accorder une indexation amènerait une modification au contrat qui n'est pas permise et cela amènerait aussi le non-respect du principe de l'égalité entre les soumissionnaires;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Douglas Beard appuyé par Monsieur Simon Lauzière

et résolu que pour les motifs énoncés précédemment, le Conseil municipal rejette la réclamation présentée par Smith Asphalte Inc. en date du 31 août 2021 au montant de 177 625,14 \$ plus taxes.

Adopté à l'unanimité des conseillers

282-10-2021 7,7 TRAVAUX DE CORRECTION PAVAGE ET ACCOTEMENT – MANDAT

Attendu que la Municipalité a accordé un contrat de pavage sur certains chemins municipaux;

Attendu que des déficiences ont été relevés et qu'il y a lieu que ceux-ci soient corrigées;

Attendu que la firme d'experts-conseils WaterOClean Inc. a soumis une proposition de services au montant approximatif de 8 200 \$ plus taxes;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Éric Provencher appuyé par Monsieur Simon Lauzière

et résolu d'accepter l'offre de services de la firme d'experts-conseils WaterOClean Inc. du 23 septembre 2021 pour réaliser la surveillance des travaux de correction aux déficiences relevées lors de travaux réalisés sur les chemins municipaux par Smith Asphalte Inc.

Adopté à l'unanimité des conseillers



ABAT-POUSSIÈRE – REPORT EN 2022 283-10-2021 7,8

Attendu que le Conseil municipal a adopté le 7 septembre dernier, sa résolution 254-09-2021 dans le but de procéder à l'épandage d'abatpoussière sur certains chemins municipaux;

Attendu que les travaux n'ont pu être réalisés au cours du mois de septembre et que le Conseil est d'opinion de reporter ceux-ci en 2022 aux mêmes conditions conditionnellement à l'approbation du fournisseur;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Douglas Beard

appuyé par Monsieur Christian Girardin

et résolu de demander à Somavrac de reporter en 2022, le solde du volume d'abat-poussière à épandre aux mêmes conditions que 2021.

Adopté à l'unanimité des conseillers

8. **HYGIÈNE DU MILIEU**

8.1 RAPPORT MENSUEL D'ENFOUISSEMENT VS RECYCLAGE

CENTRE DE RÉCUPÉRATION 2021						
MOIS	2020	2021		\leftarrow		
JANVIER	16,43	11,03	-5,40	\downarrow		
FÉVRIER	9,98	11,04	1,06	\uparrow		
MARS	11,49	11,05	-0.44	\downarrow		
AVRIL	10,98	11,58	0,60	\uparrow		
MAI	11,19	12,69	1,5	1		
JUIN	10,88	11,57	0,69	\uparrow		
JUILLET	17,09	17,52	0,43	1		
AOÛT	11,30	11,00	0,30	\downarrow		
SEPTEMBRE	10,75	11,69	0,94	\uparrow		
OCTOBRE	11,73					
NOVEMBRE	11,18					
DÉCEMBRE	16,48					
TOTAL	149.48					

SITE D'ENFOUISSEMENT 2021

MOIS	2020	2021		$\uparrow \downarrow$
JANVIER	37,78	36,71	-1,07	\downarrow
FÉVRIER	31,97	37,49	5,52	↑
MARS	33,79	51,61	17.82	\uparrow
AVRIL	46,65	42,78	-3,87	\downarrow
MAI	78,18	68,65	-9,53	\downarrow
JUIN	43,13	39,73	-3,40	\downarrow
JUILLET	43,08	39,01	-4,07	\downarrow
AOÛT	44,79	61,21	16,42	↑
SEPTEMBRE	62,24	42,11	20,13	\downarrow
OCTOBRE	68,37			
NOVEMBRE	40,40			
DÉCEMBRE	35,90			
TOTAL	566,28			



9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

9.1 RAPPORT MENSUEL DES ACTIVITÉS - INSPECTION EN BÂTIMENT

Le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim dépose le rapport mensuel de septembre 2021 du Service d'inspection et permis préparé par l'inspectrice en bâtiment Madame Hélène Ménard.

10. LOISIRS ET CULTURE

10.1 RAPPORT MENSUEL DES ACTIVITÉS - BIBLIOTHÈQUE

Le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, dépose devant Conseil le rapport de la coordonnatrice de la bibliothèque Irène-Roy-Lebel de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey du mois de septembre 2021.

284-10-2021 10,2 BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE – NOMINATION COORDONNATRICE ADJOINTE

Attendu que la coordonnatrice de la bibliothèque municipale, Madame Émilie Choquette souhaite réduire son nombre d'heures de travail hebdomadaire:

Attendu que Madame Hélène Marquis est intéressée à occuper un poste d'adjointe à la coordonnatrice;

Attendu que le Conseil municipal est favorable à cette nomination;

En conséquence, il est proposé par Madame Suzanne Dandurand

appuyé par Monsieur Christian Girardin

et résolu que :

- Madame Émilie Choquette occupe dès à présent son poste de coordonnatrice à la bibliothèque municipale à raison de 10 heures par semaine;
- Madame Hélène Marquis occupe dès maintenant le poste de coordonnatrice adjointe à la bibliothèque municipale à raison de 9,5 heures par semaine à un taux horaire inférieure d'un dollar à celui de la coordonnatrice.

Adopté à l'unanimité des conseillers

285-10-2021 10.3 CRÉATION ET MISE SUR PIED D'UN COMITÉ DE PILOTAGE ET DE SUIVI MADA

Attendu que la MRC de Drummond a reçu une aide financière pour élaborer une démarche Municipalité amie des aînés (MADA) avec 16 municipalités de son territoire;

Attendu que la MRC de Drummond a signé le protocole d'entente avec le gouvernement du Québec, qui l'autorisait à débuter la démarche en janvier 2020 avec 16 municipalités participantes;

Attendu que la MRC de Drummond ainsi que chaque municipalité participante à la démarche se doit de former un comité de pilotage dont le



mandat est notamment d'élaborer la politique des aînés ainsi qu'un plan d'action MADA;

Attendu que la MRC de Drummond ainsi que chaque municipalité participante à la démarche se doit de former un comité de suivi dont le mandat est notamment de suivre et soutenir la réalisation des actions lors du processus de mise en œuvre une fois la certification MADA obtenue;

Attendu que deux sièges de ce comité doivent être réservés pour des personnes représentatives du milieu de vie des ainés par leurs engagements dans la communauté ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Jean-François De Plaen

appuyé par Madame Suzanne Dandurand

et résolu d'autoriser la mise en place du comité de pilotage et de suivi de la municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey, composé de :

Mesdames Louise Steiger, Pierrette Bernier, Lise Lachapelle,

Elisabeth Lepage, Nicole Lebeau ainsi que

Messieurs Denis Lepage, Roger Francoeur et Jean-François

De Plaen.

Tous ces gens sont représentatifs du milieu de vie des ainés et sont engagés dans notre communauté.

De transmettre la présente résolution à la MRC de Drummond

Adopté à l'unanimité des conseillers

11. SUJETS DIVERS

11.1 PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

La prochaine réunion régulière du Conseil municipal aura lieu le 15 novembre 2021, dès 19 h 30, au lieu habituel des rencontres, à la salle Desjardins située au 6115 A, rue Principale, Saint-Félix-de-Kingsey.

286-10-2021 11.2 CONDITIONS DE TRAVAIL DE L'AIDE-VOIRIE

Attendu qu'étant donné l'absence d'un directeur des travaux publics, le Conseil municipal a adopté le 7 juin dernier sa résolution 160-06-2021 concernant un réajustement temporairement de la rémunération de Monsieur Michel Moore en précisant que celle-ci serait révisée à l'embauche d'un nouveau directeur des travaux publics;

Attendu que depuis le 26 septembre, la rémunération de Monsieur Moore a été ramenée à son niveau d'avant le 7 juin;

Attendu que Monsieur Moore souhaite conserver l'augmentation qui lui avait été accordée durant la vacance au poste de directeur des travaux publics;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Douglas Beard

appuyé par Madame Suzanne Dandurand

et résolu d'accorder à Monsieur Moore une majoration de 10% de son taux horaire d'avant le 7 juin 2021.

Adopté à l'unanimité des conseillers



287-10-2021 11.3 PROTECTION DU TERRITOIRE CONTRE L'EXPLOITATION MINIÈRE

Attendu que le Conseil municipal est très sensible à la protection de son territoire, de l'environnement, des cours d'eau, des terres agricoles, des milieux humides, du paysage unique et de la qualité de vie de sa population;

Attendu que la Municipalité est une communauté bleue et qu'elle a à cœur la protection de l'eau potable;

Attendu que la MRC Drummond a adopté son projet de protection régional des milieux humides, hydriques et naturels (PRMHHN) le 15 septembre 2021:

Attendu que la Municipalité souhaite maintenir l'attractivité du territoire auprès des familles existantes et ainsi continuer à offrir un cadre de vie sain et agréable;

Attendu que la Municipalité souhaite continuer d'attirer de nouveaux arrivants et la croissance économique de son territoire;

Attendu les efforts de sa population afin de se doter d'un climat de paix, de quiétude et de bien vivre;

Attendu que la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey requiert la collaboration de la MRC de Drummond afin de prendre tous les moyens nécessaires à sa disposition afin de protéger le territoire de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey ainsi que le territoire de la MRC contre toutes exploitations minières;

En conséquence, il est proposé par madame Suzanne Dandurand appuyé par monsieur Éric Provencher

Et résolu de demander à la MRC de Drummond de prendre tous les moyens à sa disposition pour s'assurer de la protection du territoire de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey ainsi que du territoire de la MRC Drummond contre toutes exploitations minières;

Que la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey demande la collaboration de la MRC Drummond afin qu'une demande soit faite auprès du ministère de l'Énergie et des Ressources Naturelles pour l'établissement d'un TIAM (Territoire incompatible avec l'activité minière);

Que la présente résolution soit transmise à la MRC Drummond.

Adopté à l'unanimité des conseillers

12. RAPPORT DES ÉLUS

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément aux dispositions de la loi, la mairesse invite les personnes présentes (8) à poser leurs questions au conseil municipal. De plus, le public est invité à présenter ses questions au conseil municipal par écrit, en transmettant leur demande par le moyen de leur choix (courrier, courriel, télécopieur ou livré directement à l'hôtel de ville).



LEVÉE DE LA SÉANCE 288-10-2021 14.

Considérant	que	tous	les	points	à	l'ordre	du	jour	ayant	été	étudiés	et
discutés;								-	-			

Considérant que tou discutés;	is les points à	l'ordre du jour ayant été étudiés e			
En conséquence,	il est proposé par Monsieur Douglas Beard appuyé par Madame Suzanne Dandurand				
et résolu que la séan	ce soit levée à 2	0h48.			
Adopté à l'unanimité	des conseillers				
Mme Thérèse Franco Mairesse	eur AMA	Denis Meunier Directeur général et secrétaire-trésorier par intérim			

2021-10-04 811 volume 25